



garde alternée pour nourrisson

Par **abgrall helen**, le **03/01/2011** à **12:07**

mom conjoint a décide de reprendre la vie commune avec son ex. nous avons eu ensemble un enfant et il a 2mois 1/2.monsieur voudrait la garde alternée sachant que jai 3 autres enfants avec moi. ma question est: a t'il des chances d'avoir la garde alternée sachant le jeune age de mon fils.

Par **Domil**, le **03/01/2011** à **12:38**

Hélas oui, la mode de la résidence alternée au mépris de l'intérêt des enfants sous la pression de la domination masculine, permet de nuire aux enfants.

Vous pouvez déménager suffisamment loin pour que la résidence alternée ne soit pas possible ?

domination masculine ? 3 / 4 des juges sont des femmes

Par **Claralea**, le **03/01/2011** à **14:25**

Si vous allaitez votre bebe, garde alternee impossible

Par **Domil**, le **03/01/2011** à **14:46**

Vous tenez ça d'où, Clara ? Du bon sens ? Mais la résidence alternée n'est pas liée au bon sens

Le père pourra répliquer que la mère peut tirer son lait et lui donner de quoi tenir la semaine (le lait maternel se congèle !)

Par **Claralea**, le **03/01/2011** à **15:13**

Oui, du bon sens ! Si on veut deregler un enfant dès le depart, on ne pourrait faire mieux que de l'enlever au sein de sa mère. En plus, je ne vois pas la mère tirer son lait pour une

semaine d'avance, c'est pas une vache non plus LOL !

Par **abgrall helen**, le **03/01/2011** à **15:43**

mais je n'allaite pas en plus. sa complique encore plus

Par **Domil**, le **03/01/2011** à **16:01**

[citation]En plus, je ne vois pas la mère tirer son lait pour une semaine d'avance, c'est pas une vache non plus LOL ![/citation]

ça c'est parce que tu n'as jamais allaité, tu ne sais pas comment ça se passe. Il est facile, tous les jours, de tirer du lait en plus (plus on en tire, plus on en produit, c'est comme ça que des mères allaitantes font des dons de lait pour les lactariums) et de le congeler.

Techniquement c'est très faisable. De toute façon, ici, ça ne s'applique pas.

Le mieux est donc de déménager loin du père et de l'avertir du déménagement uniquement dans le mois qui suit le déménagement (ça évite la responsabilité pénale)

Par **Claralea**, le **03/01/2011** à **16:15**

[citation]ça c'est parce que tu n'as jamais allaité[/citation]

Morte de rire !! Exact !

concours lactaire de mamelles ?